

DOSSIER D'INSCRIPTION AU SERVICE ENFANCE RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Veillez trouver ci-dessous les modalités à suivre pour remplir et retourner les documents nécessaires à la constitution du dossier d'inscription au service enfance.

- 1) Tous les documents sont disponibles au téléchargement sur le site de la Mairie www.asserac.fr, depuis l'onglet « actualités ».
- 2) Veuillez compléter et signer les documents suivants :
 - Fiche de renseignements*
 - Fiche sanitaire de liaison*
 - Fiche d'autorisations parentales*
 - Les modalités pour le règlement des factures (si modification des informations bancaires ou modalités)
- 3) Veuillez retourner en plus des documents précédents :
 - Votre attestation d'assurance scolaire*
 - Votre attestation de quotient familial (obligatoire pour la facturation de l'accueil de loisirs)
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition, quittance de loyer, attestation d'assurance logement)*.
 - La copie du carnet de vaccination/attestation du médecin pour les enfants entre 6 et 7 ans et nouveaux inscrits.
- 4) Veuillez prendre connaissance des tarifs et du guide du service enfance.
- 5) Les nouveaux règlements seront transmis via les écoles et disponibles sur le site internet fin juin. Ils devront être retournés signés à l'accueil de la Mairie, **au plus tard le vendredi 5 juillet**. Sans retour des règlements, le dossier d'inscription ne sera pas validé et les inscriptions pour la nouvelle année scolaire impossibles.

Comment retourner les documents ?

Votre dossier devra être déposé à l'accueil de la Mairie lors d'une des sessions de dépôt programmées aux dates suivantes entre 9h et 12h :

Mercredi 5 juin, samedi 8 juin, mercredi 12 juin, samedi 15 juin, mercredi 19 juin, samedi 22 juin, mercredi 26 juin, samedi 29 juin.

En dehors de ces dates, aucun dossier ne sera réceptionné. Les dossiers incomplets, envoyés par mail ou déposer dans la boîte aux lettres, ne seront pas traités.

Vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents à votre domicile, comment faire ?

Les documents sont disponibles en version papier à l'accueil de la Mairie, où vous pourrez également imprimer vos attestations.

Que devez-vous faire en plus sur votre portail famille ?

- Vérifier et modifier, si besoin, vos informations personnelles (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, etc.) dans l'onglet « mes coordonnées ».
- Vérifier et/ou modifier les personnes autorisées à récupérer votre enfant dans l'onglet « ma famille », puis « modifier mes informations » et « personnes autorisées ».
- Vérifier et/ou compléter l'onglet « informations sanitaires ». Attention, si les informations ne sont pas identiques à la « fiche sanitaire de liaison », l'inscription ne pourra pas être validée.

Les informations que nous collectons servent à :

- Avoir les informations concernant l'enfant et les transmettre aux animateurs et au personnel encadrant l'accueil pendant l'année
- S'assurer que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec le type d'accueil proposé (savoir nager, vaccination)
- Avoir les coordonnées des parents et tuteurs afin de pouvoir les joindre en cas de besoin (maladie de l'enfant, hospitalisation)
- Assurer la gestion administrative : facturation et aide

* document obligatoire